



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Rennes, le 26 août 2026

Nom, Prénom

14 rue Papu
35000 RENNES
s3-rennes@snepfusu.net

Suivi du dossier :
Olivier LEROY
06 77 79 46 91

Invitation pour le Stage de formation syndicale

► 5^{èmes} Journées pédagogiques EPS du SNEP-FSU Bretagne ◀

Construction d'outils, dans le cadre des programmes alternatifs élaborés par le SNEP-FSU avec la profession. Les activités physiques, sportives et artistiques Danse Contemporaine, Escalade, Circuit-Training, Basketball 3x3, Course d'Orientation et VTT seront traitées d'un point de vue théorique, didactique et pratique. Enjeux professionnels et syndicaux.

En application du droit syndical dans la Fonction Publique d'Etat - Article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 - Article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 - Art 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982

Chèr(e) collègue

Tu es invité.e à participer au stage de formation syndicale intitulé « les 5^{èmes} journées pédagogiques EPS du SNEP Bretagne », organisé par le SNEP-FSU Bretagne, qui auront lieu du **jeudi 19 novembre 2026 à 9h au vendredi 20 novembre 2026 à 17h30**. Ce stage se déroulera au **SUAPS de Rennes** et **dans les installations sportives du Campus de Beaulieu à Rennes** selon les séquences de travail sur les APSA.

L'ordre du jour est le suivant :

Jeudi matin : Quelle posture dans ce contexte de glissement libéral-autoritaire ?

Jeudi après-midi : Ateliers de pratiques pédagogiques

Vendredi matin : Reprendre en main ses conditions de travail !

Vendredi après-midi : Ateliers de pratiques pédagogiques

Nous comptons sur ta présence.
Amicalement.

Sami HAMROUNI, Alain BILLY, Olivier LEROY
Co-secrétaires académique du SNEP-FSU Bretagne

Cette invitation te servira à déposer une demande de congé de formation à adresser au recteur sous/couvert de ton chef d'établissement au moins 1 mois avant la date de la réunion. Ce congé Formation est de droit et ne peut être refusé le cas échéant que par le recteur lui-même.

Demande de congé pour formation syndicale

Nom – Prénom : ⁽¹⁾
Grade et fonction : ⁽¹⁾
Etablissement : ⁽¹⁾

à Madame la Rectrice de l'Académie de Rennes
s/c de M.Mme le.la Principal.e Proviseur.e
et/ou s/c de M. le Directeur de l'Inspé de Bretagne

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires titulaires, complété par l'article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 pour les fonctionnaires stagiaires,
 - à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.
- Ce stage se déroulera au **SUAPS de Rennes** et **dans les installations sportives du Campus de Beaulieu à Rennes** selon les séquences de travail sur les APSA.

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29-12-99 publié au J.O du 06-01-00).

Veuillez agréer, Madame la Rectrice, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature ⁽¹⁾

(1) à préciser